



En amont de la séance le Président Henri Baile avait convié l'ensemble des élus du territoire pour un hommage républicain suite à l'attentat d'Arras. Un moment tout en solennité et en émotion à l'image du discours du Président : « Toucher à l'école, c'est nier la République, c'est nier le temple laïc des Lumières et de l'humanisme, c'est refuser la démocratisation des savoirs. »

Retour sur quelques délibérations adoptées en conseil communautaire du lundi 16 octobre.

1- Échos : pour un maillage culturel et solidaire du territoire

Échos, c'est la saison hors les murs lancée cette année par l'Espace Aragon et l'Espace Paul Jargot, qui réunit 11 propositions artistiques multiples (danse, musique, théâtre, cirque...) dans 20 communes du territoire. Cette initiative, soutenue par la ville de Crolles et la communauté de communes Le Grésivaudan, exprime la volonté de dépasser les disparités géographiques d'équipements culturels, en amenant des propositions artistiques au plus proche des habitants et en favorisant la mutualisation des moyens, dans une démarche de développement durable. En s'invitant dans le quotidien, Échos s'inscrit dans la vie du territoire et de ses habitants et les invite à se rassembler, découvrir et s'é mouvoir ensemble. Le festival est en accès libre mais les spectateurs auront la possibilité d'acheter sur place, des denrées alimentaires au bénéfice du Secours Populaire Français – Comité Belledonne Grésivaudan via une plateforme d'achat gérée par l'association « 2kg de culture ». Les produits ainsi achetés seront de saison, issus des circuits courts et en adéquation avec les besoins du Secours Populaire Français, qui se chargera de les redistribuer à ses bénéficiaires. Les élus ont donc acté cette collaboration riche de sens dont le coup d'envoi sera donné le 21 octobre, à 20h à Saint-Nazaire-les-Eymes, avec la pièce de théâtre Mort d'une montagne par la Compagnie Les non-alignés.

2- Un inventaire des Zones d'Activités Économiques pour mieux préserver le foncier

La loi Climat et Résilience d'août 2021, imposent aux collectivités compétentes, de réaliser un inventaire des Zones d'Activités Économiques (ZAE). L'objectif poursuivi par cette loi est de favoriser le recyclage foncier grâce à une meilleure visibilité des ressources foncières sur les territoires et ceci dans un contexte de sobriété foncière. Pour Le Grésivaudan qui avait déjà engagé une réflexion sur la mise en place d'une politique foncière économique de sobriété ; densification des parcelles cédées, la réhabilitation de friches économiques, projets de logistique en hauteur, réflexion sur des projets de parkings silos... ; cet inventaire a été lancé en septembre 2022. S'agissant des résultats, sur les 49 zones d'activités intercommunales, 44 locaux vacants ont été identifiés sur un total de 2 756 , soit un taux de vacance de 1,6% (pour permettre un roulement convenable des locaux, il faudrait avoir un

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

taux de vacances entre 5% et 10%). Pour Le Grésivaudan, cet inventaire et ces résultats viennent confirmer une politique d'aménagement des ZAE qui se veut rationnelle, équilibrée et durable, axée autour de la densification et de la reconstruction de l'économie sur l'économie.

3- Lancement de la concertation pour la ZAE Grignon à Pontcharra

Le schéma directeur des ZAE du Grésivaudan approuvé par la collectivité en 2020 comprend la réalisation d'une ZAE sur le secteur de Grignon. Projet inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune depuis longtemps, pour Le Grésivaudan, qui affiche un taux de vacance de ses locaux à vocation économique relativement faible, il s'agit d'être en capacité d'accueillir dans les meilleures conditions, de nouvelles entreprises génératrices d'emplois dans les secteurs de l'artisanat, de l'industrie légère et tertiaire s'inscrivant ainsi dans une stratégie globale de diversification des activités économiques présentes sur le territoire. Avec Grignon, Le Grésivaudan souhaite proposer un espace économique à fortes ambitions en matière environnementale, qui s'intégrera parfaitement dans le paysage. Cette réalisation que la collectivité souhaite exemplaire, sera le reflet des transitions au sens large. Le Grésivaudan prévoit de réserver sur les 8 hectares que représentent cette future zone, 2,5 ha aux espaces non imperméabilisés (ou équipements de type bassins), de mutualiser les espaces de stationnement de cette future ZAE avec la création d'un parking silo, de permettre le développement des usages alternatifs à l'autosolisme en contribuant au développement de la desserte modes doux du secteur,...

Par cette délibération, les élus ont également acté les modalités de concertation préalable à cet aménagement qui se déroulera du 6 novembre au 22 décembre. Dossiers et registres destinés à recueillir les observations seront mis à disposition en mairie de Pontcharra, au siège du Grésivaudan et sur leurs sites internet respectifs et des réunions publiques seront organisées.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr